



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 juin 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 13 juin 2018 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/607](#)), à laquelle était annexée une lettre du Ministre d'État aux affaires étrangères, Anwar Gargash et d'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-joint une lettre de la Ministre d'État à la coopération internationale, Reem Al Hashimy, au sujet de l'évolution récente de la situation humanitaire à Hodeïda (Yémen) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Lana Nusseibeh



Annexe à la lettre datée du 19 juin 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'opération que mènent actuellement la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen et le Gouvernement légitime du Yémen en vue de libérer Hodeïda vise à débloquer l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique après trois années d'intransigeance et d'obstruction de la part des Houthis, à lutter contre les violations constantes par les Houthis de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité et à faire face aux conséquences humanitaires de la grave négligence dont ils font preuve dans la gestion du port, dont ils ont le contrôle. En leur qualité de membre de la coalition arabe, les Émirats arabes unis ont lancé l'opération de libération de Hodeïda, qui repose sur la fine connaissance qu'ils ont des préoccupations humanitaires et de la question des droits de l'homme en temps de conflit armé, ainsi que dans leur profond souci du bien-être du peuple yéménite.

Les Émirats arabes unis sont attachés aux dispositions du droit international humanitaire et réaffirment leur engagement humanitaire en faveur des habitants du Yémen, où qu'ils se trouvent sur le territoire et quelle que soit leur affiliation. À cette fin, ils suivent de près l'évolution de la situation humanitaire à Hodeïda et au Yémen en général. Par la présente lettre, mon Gouvernement souhaiterait mettre le Conseil de sécurité au courant des faits nouveaux survenus jusqu'au 19 juin 2018.

La situation humanitaire

Actuellement, la situation humanitaire à Hodeïda est stable. Grâce aux efforts collectifs des organismes des Nations Unies, conjugués à l'action de la coalition arabe, plus de 120 000 tonnes de denrées alimentaires y sont stockées, de quoi couvrir les besoins de 6,6 millions de personnes pendant un mois, selon les estimations du Programme alimentaire mondial.

Les ports de Hodeïda et de Salif sont ouverts et accueillent les navires acheminant l'aide humanitaire internationale. Huit navires au moins ont pu accoster et décharger leur cargaison dans le port de Hodeïda la semaine dernière ; d'autres sont en route et devraient être autorisés à accoster dans les prochains jours.

La coalition arabe fait tout son possible pour préserver les réseaux de distribution existants et s'emploie à assurer l'acheminement rapide de l'aide, dans de bonnes conditions de sécurité, notamment en réduisant le risque de collision des convois humanitaires.

Le plan d'urgence humanitaire de la coalition arabe

Comme indiqué par Anwar Gargash dans sa lettre datée du 13 juin 2018, la coalition arabe a élaboré un plan d'urgence humanitaire de vaste portée, qui constitue un élément central de l'opération de libération de Hodeïda et prévoit l'acheminement rapide de l'aide dans la ville et dans les régions du Yémen tributaires de son port. La coalition a mené à bien des opérations d'aide d'une ampleur similaire lorsqu'elle a libéré Aden, Moukalla et Mokha.

Conçu et élaboré sur plusieurs mois, ce plan d'urgence humanitaire multidimensionnel tient compte des besoins particuliers des femmes, des filles, des garçons et des hommes qui dépendent du port pour ce qui est de l'alimentation, des combustibles, du logement et des soins médicaux, et prévoit l'acheminement efficace et efficient des secours humanitaires. Il s'accompagne également de mesures de précaution anticipant un large éventail de scénarios tels que le déplacement de civils,

le blocage de routes et de points d'accès ou la destruction d'infrastructures par les Houthis.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Les Émirats arabes unis ont prépositionné 50 000 tonnes d'aide alimentaire au Yémen et dans des lieux proches au cas où l'acheminement de l'aide serait perturbé. Cette aide se répartit comme suit :

i) Dix navires transportant au total 35 000 tonnes de denrées alimentaires, qui sont soit déjà ancrés à proximité de Hodeïda, soit en route vers la ville. Des navires supplémentaires sont également prépositionnés près de ports saoudiens ;

ii) Sept avions immatriculés aux Émirats arabes unis, dotés d'une capacité totale d'aérolargage de 14 000 tonnes et pouvant être utilisés pour mettre en place un pont aérien humanitaire si une distribution urgente d'aide s'avère nécessaire ;

iii) Cent camions loués par les Émirats arabes unis et destinés à la livraison de denrées alimentaires par convoi depuis Aden. Le premier convoi a acheminé de l'aide au sud de Hodeïda cette semaine.

Des fournitures supplémentaires sont actuellement stockées à Aden et dans d'autres lieux proches pour assurer une large couverture géographique du Yémen en cas d'imprévu.

b) Les Houthis ayant miné le port de Hodeïda, le plan d'urgence prévoit des opérations de déminage pour redonner aussi vite que possible aux grands navires la possibilité d'y entrer et d'en sortir. Il est également prévu de conduire des opérations de déminage à l'aéroport de Hodeïda dans la mesure où l'un des objectifs de la coalition consiste à le remettre en service, puis à lancer des missions aériennes en complément des activités d'acheminement par les réseaux existants ;

c) Les Émirats arabes unis établissent des réseaux et des itinéraires de substitution pour l'acheminement de l'aide à Hodeïda et au-delà, au cas où les Houthis tenteraient d'endommager ou de détruire le port de la ville, les réseaux d'acheminement de l'aide existants ou d'autres infrastructures.

Coordination avec l'Organisation des Nations Unies et les intervenants humanitaires

Les Émirats arabes unis affirment que l'Organisation des Nations Unies et les organismes humanitaires internationaux et locaux ont un rôle essentiel à jouer dans l'action menée pour assurer le bien-être des habitants de Hodeïda, notamment sur le terrain. Ils se félicitent de la présence de l'Organisation à Hodeïda et réaffirment leur volonté de continuer à collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies sur les questions humanitaires. Ils travaillent en coordination permanente avec l'Organisation et les organismes d'aide internationaux par l'intermédiaire du comité des opérations d'évacuation et d'aide humanitaire. En outre, ils coopèrent étroitement avec les organismes d'aide des Émirats arabes unis et de l'Arabie saoudite sur le terrain, notamment avec le Croissant-Rouge des Émirats arabes unis et le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires.

Les points de vue, préoccupations et recommandations des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autres intervenants humanitaires sont pris en compte, et les opérations militaires de la coalition arabe et du Gouvernement légitime du Yémen sont soigneusement calibrées pour éviter les pertes civiles, endommager le moins possible les infrastructures essentielles,

notamment le port de Hodeïda, conformément au droit international humanitaire, et donner aux Houthises les meilleures chances de se retirer de Hodeïda.

Engagement humanitaire des Émirats arabes unis envers le Yémen

L'action menée par les membres de la coalition arabe pour préserver les réseaux de distribution de l'aide existants et élaborer des mesures de précaution en vue d'assurer l'acheminement continu de l'assistance humanitaire à Hodeïda et au-delà s'inscrivent dans le droit fil d'un engagement de longue date envers le Yémen et son peuple. D'avril 2015 à mai 2018, les Émirats arabes unis ont consacré 3,7 milliards de dollars à l'aide au Yémen. En 2018, ils se sont engagés à verser 465 millions de dollars au titre du financement du plan d'aide humanitaire des Nations Unies pour le Yémen, en plus des 35 millions de dollars alloués à la remise en service des aéroports et des ports du Yémen.

L'engagement humanitaire des Émirats arabes unis envers le Yémen est en phase avec celui des autres membres de la coalition arabe, comme en témoigne par exemple le plan de secours humanitaire pour le Yémen élaboré par l'Arabie saoudite pour l'année 2018, exposé en détail dans les lettres identiques datées du 23 janvier 2018 que le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2018/62).

Renseignements à jour sur la situation humanitaire

Les Émirats arabes unis partagent le profond attachement des membres du Conseil de sécurité au bien-être des habitants de Hodeïda et des personnes tributaires de son port. À cet égard, je propose, au nom de mon gouvernement, de communiquer régulièrement au Conseil de sécurité des renseignements à jour sur la situation humanitaire.

Le Ministre d'État à la coopération internationale
(Signé) Reem Al Hashimy
